



LE MÉMENTO DE L'ACTIONNAIRE

2018



SOMMAIRE

03 MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

04 PRÉSENTATION DE NATIXIS

04 Implantation internationale

06 Création et transformation

08 LE PLAN STRATÉGIQUE

08 Caractéristiques et objectifs

10 Interview de Laurent Mignon

12 LES RÉSULTATS

12 Interview de Laurent Mignon
et François Pérol

14 Les notations financières

15 L'évolution du cours de l'action

16 ÊTRE ACTIONNAIRE

16 Le dividende

18 Les modes de détention

22 La fiscalité du dividende

24 La fiscalité de la plus-value de cession

26 Le régime fiscal du PEA

28 La transmission de vos actions

30 VOUS INFORMER

30 Nos supports d'information

31 Nous contacter

32 VOTRE PARTICIPATION

32 A l'Assemblée générale

34 Au Club des actionnaires

35 Au Comité consultatif

37 MÉCÉNAT

38 LEXIQUE

39 DISTINCTIONS

MESSAGE

AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Tous les métiers de Natixis affichent de très bonnes performances en 2017, qui se révèlent être parmi les meilleures de notre industrie.

Ainsi, le résultat net part du groupe pour l'exercice 2017 est de 1,669 milliard d'euros, en croissance de + 21% par rapport à 2016, le PNB, à 9 467 M€, progresse de + 9 % sur un an et s'accompagne d'une croissance des charges mondiales moindre et d'un coût du risque en nette baisse.

Le dividende qui a été par conséquent approuvé à l'assemblée des actionnaires du 23 mai 2018, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 0,37 euro en numéraire par action, ce qui correspond à un taux de distribution du bénéfice net distribuable de 74 %, conforme à notre engagement de distribuer au moins 50 % du bénéfice net distribuable, engagement que nous avons récemment porté à 60 % minimum à l'occasion de la présentation de notre nouveau plan stratégique 2018-2020 New Dimension.

L'acquisition, en octobre dernier, de la majorité du capital de Dalenys, société belge spécialisée dans les solutions de paiement en ligne ou en point de vente, et d'une participation majoritaire dans Investors Mutual Limited en Australie permettra à Natixis, d'une part, de poursuivre sa stratégie de croissance rentable via des expertises fortes et différenciées et, d'autre part, d'accroître sa présence dans la gestion d'actifs en Asie-Pacifique, géographie pour laquelle nous nourrissons de fortes ambitions pour les années à venir.

Le Plan stratégique New Frontier 2014-2017 s'est clôturé avec succès. Présenté en novembre dernier, New Dimension démarre sur des bases solides et guide le développement de Natixis jusqu'en 2020. Il s'agit, à travers ce nouveau plan stratégique, de pérenniser notre développement et notre création de valeur en approfondissant nos expertises et en faisant du digital un levier de croissance.

Nous vous remercions, Chers actionnaires, de votre soutien et de votre confiance.



Damien Souchet
Responsable de la Communication
financière

Implantation internationale de Natixis

Avec plus de 17 000 collaborateurs présents dans 38 pays, Natixis dispose d'expertises métiers fortes dans quatre domaines d'activités : la Gestion d'actifs et de fortune, la Banque de Grande Clientèle, l'Assurance et les Services Financiers Spécialisés.

Nous accompagnons de manière durable, dans le monde entier, notre propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME des deux réseaux du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France*.

GESTION D'ACTIFS ET DE FORTUNE

GESTION D'ACTIFS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

26 sociétés de gestion (Natixis Asset Management, Loomis Sayles, Harris Associates, AEW...) aux approches d'investissement multiples :

- Mandats assurance vie
- Obligations
- Actions Monétaire et diversifiés
- Alternatif, immobilier et capital investissement
- Investissement socialement responsable

GESTION DE FORTUNE

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

- Gestion financière
- Ingénierie patrimoniale
- Corporate Advisory
- Assurance vie de droit français et luxembourgeois
- Crédit
- Private Equity
- Immobilier

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE

COVERAGE

MARCHÉS DE CAPITAUX

- Marchés de taux, crédit, changes et matières premières
- Marchés actions (cash et dérivés)
- Recherche cross-expertise (actions, crédit, économique, ISR) et quantitative

FINANCEMENTS

- Financements aéronautiques, d'exportations et d'infrastructures
- Financements de l'énergie et des matières premières
- Financements immobiliers
- Syndication/distribution
- Gestion du portefeuille de financements

GLOBAL TRANSACTION BANKING

- Trade finance
- Liquidity management
- Cash management pour les entreprises
- Cash management pour les institutions financières

INVESTMENT BANKING

- Financements stratégiques et d'acquisitions
- Marchés primaires actions et obligations
- Conseil en structure financière et en notation
- Opérations d'ingénierie financière sur participations

FUSIONS-ACQUISITIONS

* Parts de marché : 21,6 % en épargne clientèle et 21,1 % en crédit clientèle (source : Banque de France T3-2017 - toutes clientèles non financières).

2 700
collaborateurs

AMÉRIQUES

13 600
collaborateurs

EMEA

700
collaborateurs

ASIE PACIFIQUE

* EMEA : Europe, Moyen-Orient, Afrique.

Effectifs à fin décembre 2017
(hors Coface, Private Equity,
Natixis Algérie).

ASSURANCES

ASSURANCES DE PERSONNES

- Assurance vie, épargne, transmission de patrimoine, retraite, assurance décès, assurance dépendance et assurance des emprunteurs

ASSURANCES NON VIE

- Assurance auto, assurance habitation, garantie des accidents de la vie, assurance santé, protection juridique et garantie des moyens de paiement

PAIEMENTS NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS

- Activités et solutions de paiement et de prépayé, en proximité, par Internet et par mobile

FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

AFFACTURAGE NATIXIS FACTOR

- Gestion et optimisation des créances clients
- Affacturage et financement
- Information commerciale et recouvrement

CAUTIONS ET GARANTIES

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

- Conception et développement de services de cautionnement

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

et de garanties financières multimarchés

CRÉDIT-BAIL NATIXIS LEASE

- Financement locatif mobilier et immobilier (crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, location simple, LOA, location opérationnelle informatique, financements Sofergie, location longue durée)

CRÉDIT À LA CONSOMMATION NATIXIS FINANCEMENT

- Crédit renouvelable
- Gestion de prêts personnels

FINANCEMENT DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL NATIXIS COFINICÉ

- Crédits cash-flow ou structurés
- Crédits moyen terme ou corporate

SERVICES FINANCIERS

INGÉNIERIE SOCIALE NATIXIS INTERÉPARGNE

- Épargne salariale
- Épargne retraite
- Assurances et prévoyance collectives
- Actionnariat salarié

TITRES

DÉPARTEMENT EUROTITRES

- Conservation de détail et de banque privée avec fonctions de back offices

Création et transformation de Natixis

1818 :

Création de la première Caisse d'Épargne à Paris pour promouvoir, collecter et gérer l'épargne populaire. Le livret d'épargne est lancé.

1878 :

Création de la première Banque Populaire à Angers. Les Banques Populaires ont été fondées par et pour des entrepreneurs individuels dans le but de financer plus facilement leurs projets.

1919 :

Création du Crédit National en vue de faciliter la réparation des dommages causés par la Première Guerre mondiale.

1937 :

La gestion des livrets est confiée à la Caisse des Dépôts. Les Caisses d'Épargne se multiplient : elles passent de 284 en 1839 à 364 en 1847.

1948 :

Création de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE).

1996-1997 :

Rapprochement du Crédit National et de la Banque Française du Commerce Extérieur pour constituer Natexis S.A. : il s'agit de la première fusion bancaire dans le paysage français depuis près de 30 ans.

1999 :

Constitution de Natexis Banques Populaires par le rapprochement des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires et de Natexis.

2010 :

Natixis adopte les Principes de l'Équateur, référentiel international du secteur financier pour la gestion des risques sociaux et environnementaux des opérations de financements de projets. Natixis lance son plan stratégique 2010-2013, New Deal : elle s'affirme comme la banque d'affaires, de solutions d'épargne et de services financiers spécialisés de BPCE.

2013 :

Cession par Natixis aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne de l'intégralité de ses CCI (certificats coopératifs d'investissement) qu'elle détenait en leur sein.

2014 :

Natixis lance son plan stratégique 2014-2017, New Frontier, autour d'une ambition : devenir une banque de solutions à forte valeur ajoutée, entièrement dédiée à ses clients. Elle poursuit quatre objectifs stratégiques : devenir une banque asset-light, poursuivre l'internationalisation de ses métiers, développer les synergies avec les réseaux du Groupe BPCE et créer un pôle d'assurances unique. Natixis place avec succès 51 % du capital de Coface sur le marché boursier. Natixis crée un pôle unique d'assurances afin de permettre au Groupe BPCE de devenir un bancassureur de plein exercice.

2015 :

Natixis finalise l'acquisition de Leonardo & Co en France (conseil en fusions-acquisitions), qui devient Natixis Partners au sein du pôle Banque de Grande Clientèle, et celle de DNCA Finance (société de gestion) qui rejoint le pôle Epargne et Assurances. Natixis poursuit son développement international avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Montevideo, en Uruguay ; elle est désormais présente dans 38 pays.

2017 :

BEYOND BANKING : nouvelle signature de Natixis. Associée au logo de Natixis et portée par ses métiers, cette signature reflète l'appartenance de Natixis au secteur bancaire et financier et signifie que Natixis a dépassé le stade de banque traditionnelle, avec notamment l'assurance, le conseil stratégique, la gestion d'actifs.

2018 :

Natixis lance son plan stratégique 2018-2020, New Dimension. La Caisse d'Épargne célèbre ses 200 ans d'existence. Pour en savoir plus, rendez-vous sur YouTube (bicentenaire caisse epargne).

Natixis, c'est aussi l'engagement par la solidarité :

- **Recherche contre le cancer** : Depuis 2011, Natixis soutient la Fondation Gustave Roussy dans la recherche contre le cancer. Natixis accompagne trois équipes de recherche dans les domaines de l'immunothérapie, la médecine de précision et la réparation de l'ADN : trois axes de recherche majeure contre le cancer ;



- **Accès à l'apprentissage musical** : Natixis est mécène de l'association Passeurs d'arts depuis 2016. Alors qu'en France, l'accès à la pratique instrumentale concerne moins de 3 % des jeunes, l'association Passeurs d'Art crée des orchestres d'enfants, principalement dans des quartiers défavorisés, pour promouvoir la diffusion de l'apprentissage musical ;

- **Soutien à des projets étudiants solidaires** : Natixis lance chaque année un appel à projets étudiants solidaires : les C.A.M.P.U.S. Awards. Ils viennent encourager les initiatives étudiantes dans les domaines socioculturel, sociosportif ou du développement durable ;

- **Coup de pouce aux projets sociétaux** : En 2017, Natixis a organisé la 6^e édition de « The Boost », un appel à projets qui permet de soutenir des initiatives individuelles ou collectives, portées par des collaborateurs. La sélection des projets, soumise au vote de l'ensemble des collaborateurs

via l'Intranet de Natixis, permet chaque année de soutenir des projets à caractère environnemental, humanitaire, culturel ou sportif ;

- **Intégration des jeunes dans l'emploi** : Depuis 2011, des managers de Natixis sont impliqués dans le dispositif « Nos Quartiers ont des Talents » permettant l'accompagnement individuel de jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés en recherche de leur premier emploi ;

- **Congés solidaires** : Depuis 2013, Natixis permet à ses collaborateurs de réaliser, pendant leurs congés, des missions de solidarités auprès d'associations sous le patronage de Planète Urgence. Depuis 2014, Natixis Assurances accorde une journée de congés supplémentaire à ses collaborateurs pour être bénévoles d'un jour dans des associations ;

- **Sport et solidarité** : Pour la 9^e année consécutive, Natixis a engagé en 2018 une équipe dans la « Course du Cœur », pour soutenir l'association Trans-Forme dans la sensibilisation du public au don d'organes.



LE **PLAN** STRATÉGIQUE NEW DIMENSION

Le nouveau plan stratégique de Natixis, New Dimension 2018-2020, a été dévoilé à Londres le 20 novembre dernier et s'inscrit dans la continuité du plan New Frontier. Un socle solide et équilibré de métiers profitables permettra à Natixis de poursuivre son développement et de pérenniser la création de valeur. Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de ce nouveau plan.



Le plan stratégique New Dimension 2018-2020

New Dimension 2018-2020 repose sur 3 priorités, les 3 « D » :



- **Deepen**, c'est-à-dire, l'approfondissement de la transformation des business models engagée avec succès lors de New Frontier
- **Digitalize**, soit l'allocation d'une part importante des investissements dans les technologies digitales et
- **Differentiate**, autrement dit une volonté marquée de se différencier, en devenant un interlocuteur de référence dans des domaines où les équipes de Natixis ont développé des expertises fortes et reconnues.

Les 4 grands métiers New Dimension

Notre modèle asset-light, décliné dans tous nos métiers, a fait les preuves de sa parfaite efficacité et nous a permis notamment de réduire notre consommation de fonds propres.

Natixis est devenue l'un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde, ses expertises sont reconnues et notre pôle assurances poursuit son développement.

- Gestion d'actifs et de fortune (Asset & Wealth Management)
- Banque de Grande Clientèle
- Assurance
- Services Financiers Spécialisés

➤ Gestion d'actifs et de fortune : il s'agit d'affirmer notre position de leader mondial dans la gestion active, par la taille, la rentabilité et la capacité à innover en poursuivant le développement d'un modèle multi-affilié centré sur la performance. En effet, Natixis est le 15^e gérant d'actifs mondial sur base des encours gérés et le 10^e en termes de revenus et résultat brut d'exploitation. Les affiliés sont autonomes dans leur gestion et bénéficient d'une plateforme de distribution globale et du support de Natixis.

La stratégie de croissance est à forte valeur ajoutée avec la digitalisation, l'innovation et l'efficacité opérationnelle au cœur de celle-ci. Il s'agit de capitaliser sur le track record existant, les réseaux du Groupe BPCE, mais aussi d'étendre le réseau de distribution, notamment en Europe, de développer la plateforme Asie-Pacifique ainsi que l'Investissement Socialement Responsable.

► Banque de Grande Clientèle : nous voulons devenir la banque de référence sur 4 secteurs clés où Natixis bénéficie d'une expérience reconnue de plus de 20 ans (énergie et ressources naturelles, aviation, infrastructure et immobilier & hospitality), approfondir la relation client et devenir un acteur de référence sur le marché du green. Ceci se fera en poursuivant le développement d'un modèle multiboutique sur les activités de fusions & acquisitions, le développement des activités de Solutions à forte valeur ajoutée et innovantes, le renforcement du modèle O2D ainsi que le développement à l'international, notamment aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique.

► Assurance : Natixis doit conforter sa position d'assureur de 1^{er} plan en France. Natixis Assurances présente un fort potentiel de croissance sur l'ensemble de l'offre Vie et Non-vie lié au développement de l'épargne et à la capacité de distribution des réseaux du Groupe BPCE, dont Natixis Assurances est désormais

la plateforme unique. Ce potentiel sera notamment exploité grâce au partage d'expertises et de savoirs entre les différents métiers de Natixis et le Groupe BPCE et grâce à la digitalisation des parcours client et des process.

► Services Financiers Spécialisés : nos ambitions sont de devenir un pure player sur le segment des paiements en Europe, d'accélérer la transformation digitale sur l'ensemble des autres métiers des SFS (par exemple robotisation et rationalisation des processus opérationnels) et d'accélérer la génération de synergies avec les réseaux du Groupe BPCE.

Bien entendu, notre développement se fera avec une maîtrise très stricte de nos risques et de notre bilan via une flexibilité accrue et une gestion disciplinée du capital. Chacun de nos métiers sera créateur de valeur pour nos clients ainsi que nos actionnaires et nous conserverons une politique de dividendes ambitieuse avec une solvabilité renforcée.

Nos ambitions seront portées par l'intensification des relations commerciales avec les réseaux du Groupe BPCE, l'investissement dans le digital et l'innovation ainsi que différents leviers transverses tels que la marque, les talents et la RSE.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS CHIFFRÉS 2020

- ~ 5 % par an
Croissance de nos revenus
- < 3 % par an
Hausse des coûts
- 11 % Ratio
de fonds propres CET1
- 13 % - 14,5 % RoTE
Amélioration de la rentabilité de nos
fonds propres
- > 60 % Taux de distribution
annuel minimum
- 3 Md€-4 Md€
Dividendes cumulés

INTERVIEW DE **LAURENT MIGNON** NEW DIMENSION 2018-2020

Laurent Mignon, pouvez-vous nous expliquer comment New Dimension, le nouveau plan stratégique de Natixis, a été conçu ?

Laurent Mignon : Ce plan stratégique a été élaboré par nos équipes. Il est « homemade ».

Je voudrais insister sur un point. Dans New Dimension, tout ce que nous allons entreprendre, c'est dans le but de rendre pérenne le succès que nous avons rencontré au cours du plan New Frontier. Ce que nous souhaitons, c'est créer les conditions du succès durable de Natixis.

Et pour moi, ce succès, cette pérennité, cette capacité à rendre « sustainable » comme disent les Anglo-Saxons, passent par un triptyque : les 3D.

M. Mignon, parlez-nous des 3 D – Deepen, Digitalize et Differentiate

Laurent Mignon : Le premier de ces trois D, **Deepen**, fondamentalement, cela veut dire que nous devons utiliser ce que nous avons bien créé, bien fait, pendant le plan stratégique New Frontier. Nous devons nous servir de ce socle, nous devons approfondir nos éléments de force.

La stratégie Asset Light est une stratégie globale. Le développement de l'Asset Management en fait partie, bien sûr, parce qu'il est par définition Asset Light, mais c'est aussi le développement du modèle Originate to Distribute (O2D) tel qu'on l'a industrialisé progressivement.

Ensuite, vient le multiboutique. Le multiboutique représente une chance extraordinaire et est aujourd'hui, pour nous, fondamental. Cette forme d'état d'esprit que nous avons développée également dans l'Asset Management, nous commençons à la déployer dans d'autres secteurs. Nous le faisons dans le M&A. Notre développement dans le M&A ces deux dernières années s'est fait autour du même concept de multiboutique, et nous allons poursuivre dans cette voie.

Un autre point important du plan, c'est de réaffirmer que nous sommes une Solutions House. C'était un objectif dans New Frontier, nous devons poursuivre et aller plus loin.

Nous sommes passés d'une maison qui offrait du produit à une maison qui offre des solutions.

L'internationalisation... vous avez probablement remarqué que le mot international ne revient plus dans le plan. Pour quelle raison ? Parce que si nous l'insérons, cela signifierait que nous ne l'avons pas encore intégré. Or il fait partie de nous.

Parlons de l'assurance... Natixis était un acteur dispersé qui ne comptait pas dans le paysage de l'assurance français. Aujourd'hui, Natixis est potentiellement un des cinq principaux assureurs vie en France. Dans les quelques années qui viennent, nous allons mécaniquement devenir un des premiers assureurs vie en France. Et notre ambition dorénavant consiste à faire la même chose dans l'assurance dommages.

Concernant les synergies avec les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, je n'insiste jamais suffisamment, mais elles sont fondamentales. Notre plan s'intègre de façon harmonieuse dans le plan du groupe, Tec2020.

La deuxième dimension c'est **Digitalize**.

En réalité, si nous n'en faisons pas une priorité, cela ne veut pas dire que nous avons pas fait certaines choses. Si nous n'en faisons pas une priorité, nous n'allons pas assez loin. Mais le digital, c'est une transformation majeure dont il ne faut pas avoir peur, dans laquelle nous allons investir de façon significative, et pour ce faire, trois axes se présentent à nous : le client, d'abord ; le deuxième axe, ce sont les process ; et puis, le dernier est celui des collaborateurs, et j'y suis très sensible parce que je pense que



Laurent Mignon
Directeur Général
de Natixis

notre entreprise ne peut pas se dire digitale pour ses clients, si elle n'est pas digitale en interne.

La troisième Dimension, c'est peut-être celle à laquelle je tiens le plus et qui est probablement le marqueur de la pérennité. Il s'agit de la **différenciation**. Cela veut dire être identifiable par nos clients, parce qu'ils savent qu'il y a une expertise particulière chez nous, et que s'ils viennent chez nous, le service que nous leur proposerons sera différent de celui que d'autres établissements leur proposeront. Il faut par conséquent que nous choissions des angles, des éléments, des domaines dans lesquels nous serons meilleurs et dans lesquels nos clients pourront se retrouver.

Notre choix est de devenir le leader mondial de la gestion active. Ce n'est pas une petite ambition. C'est même une très grosse ambition.

Concernant la banque de grande clientèle, nous avons beaucoup progressé dans de nombreux domaines. Et nous avons notamment développé, sur les deux dernières années uniquement, une très belle capacité d'investment banking. Si nous voulons être en concurrence avec des établissements qui offrent une couverture mondiale, qui sont présents depuis des années et des années, qui ont une marque, il nous faut quelque chose de différent. Il faut qu'on puisse dire qu'il y a des domaines dans lesquels nous, Natixis, nos équipes, nous possédons une expertise juste supérieure aux autres.

En réalité, dans les métiers des Services Financiers Spécialisés et de l'assurance, la différenciation est visible. Beaucoup de ce que nous faisons, nous le faisons pour le compte des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. Pas tout, mais beaucoup. Par conséquent, ce sont elles qui sont sur le terrain avec les clients et ce sont elles qui vont se différencier avec leur marque qui est forte, mais nous devons leur apporter ce supplément de produits qui leur permettra de gagner sur le terrain. Nous voulons être un des leaders européens des paiements.



**Notre choix, c'est d'être
le leader mondial
de la gestion active**

Pouvez-vous nous expliquer les différents axes de votre plan stratégique ?

Laurent Mignon : Afin de mettre en œuvre les trois dimensions de notre plan stratégique, les leviers transverses nous sont nécessaires. Ils agiront comme catalyseurs pour nous permettre de réussir ce plan.

Le premier levier de New Dimension, c'est la responsabilité sociale et environnementale. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde qui se transforme très profondément et la transition énergétique n'est pas un vain mot. Nous devons même être moteurs dans cette transition énergétique et là, cela passe par le financement, notamment les financements verts.

La marque est le deuxième levier de notre plan stratégique. Notre notoriété doit être plus forte. Nous avons investi sur la marque, nous avons aujourd'hui une claim force avec Beyond Banking mais nous devons travailler sur notre visibilité, elle n'est pas toujours la même partout.

Le dernier levier concerne les facilitateurs et correspond au programme que nous avons appelé « Transform The Way We Work » (transformons notre façon de travailler). Si nous voulons être à la hauteur des défis que j'ai mentionnés, il nous faut absolument travailler sur notre singularité. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de bureaux plus modernes, mais de bien plus que cela. Ce que nous visons, c'est une organisation simplifiée qui donne plus de responsabilisation, qui donne une meilleure reconnaissance des divers talents, et qui facilite la collaboration. Ce sont des processus qu'il faut retravailler pour faciliter l'agilité. Et c'est la poursuite d'une culture plus internationale, moins Paris centric.

Il est indispensable et majeur de savoir faire émerger de nouveaux talents, d'en attirer et de les retenir.

Au-delà des chiffres, au-delà des 3D, fondamentalement, ce que nous cherchons à faire, c'est changer de ligue. Nous voulons transformer Natixis pour atteindre un autre niveau.

Voilà, c'est cela notre ambition et c'est cela New Dimension.

LES RÉSULTATS 2017 DE NATIXIS

Interview croisée de Laurent Mignon, Directeur Général de Natixis, et **François Pérol**, Président du conseil d'administration de Natixis et Président du directoire de BPCE

Que retenir des résultats 2017 du Groupe BPCE et de Natixis ?

Laurent Mignon : Pour Natixis, 2017 est une très bonne année avec une croissance de l'activité de 9 %, pour atteindre 9,5 Md€ de PNB, et un résultat net qui a beaucoup progressé, puisqu'il a crû de 25 %, pour s'établir à plus de 1,7 Md€*. Une année qui est aussi marquée par une décrue du coût du risque qui est passé de 34 points de base à 23 points de base des encours sur l'année. C'est une très bonne année. Elle est surtout portée par tous les métiers.

Développement fort dans l'Asset Management, avec + 15 % de croissance du PNB, surtout une collecte nette de 24 Md€ au cours de l'année, pour atteindre 831 Md€ d'encours gérés, ce qui représente près de 1 000 Md de \$ d'encours gérés aujourd'hui par Natixis Investment Managers. L'activité de la Banque de Grande Clientèle a également été très bonne, + 7 % de croissance sur l'année, en prenant des parts de marché à peu près dans tous ses métiers.

L'assurance a continué, comme les années précédentes, à afficher une très belle croissance, un très beau développement, 12 % de croissance du PNB, et surtout une croissance des primes en assurance vie, qui a été spectaculaire avec plus de 50 %, portée par la montée progressive de l'assurance vie dans le réseau des Caisses d'Épargne, en remplacement de CNP Assurances. Pour SFS, c'est une très bonne année commerciale, une bonne dynamique, une croissance qui est plus faible, 2 %, liée à la situation et à la conjoncture de taux qui est beaucoup plus difficile, qui se traduit par une pression sur les marges, mais malgré tout, une année commerciale extrêmement bonne.

François Pérol : On trouve la même dynamique commerciale dans l'ensemble des métiers dans la Banque de proximité, dans les Banques Populaires, les Caisses d'Épargne, au Crédit Foncier et à Banque Palatine. Les encours de crédit ont progressé de plus



de 5 % cette année, et nous avons produit en Banque de proximité, 125 Md€ de crédits, au cours de l'année 2017. 250 000 clients bancarisés principaux supplémentaires en Banques Populaires et en Caisses d'Épargne, donc une très belle dynamique commerciale.

Laurent l'a dit, la traduction financière est un peu différente parce que les taux ont continué de pénaliser nos revenus, et en Banque de proximité, au total, nos revenus baissent de 1,2 %. Mais, comme nous avons engagé des efforts très importants de maîtrise de nos frais de gestion, comme le coût du risque est en baisse cette année, nos résultats financiers, au total, se tiennent bien. Au fond, 2017 c'est l'illustration qu'un modèle de banque universelle, plusieurs métiers – Banque de Grande Clientèle, Gestion d'actifs, Banque de proximité – qui sont exposés différemment au contexte économique et financier, c'est la bonne recette. Et au total, nos revenus progressent en 2017 de 2 %. Nos résultats financiers sont en très légère progression, à 3,4 Md€, et nous en avons profité pour continuer de renforcer la solidité financière du groupe.

Donc, au total, une belle année, même si le contexte de taux d'intérêt a continué de nous pénaliser en Banque de proximité, notamment au Crédit Foncier.

**hors exceptionnels, résultat net publié en hausse de + 21%*

Quelles perspectives pour les taux d'intérêt et les marchés ?

Laurent Mignon : Les perspectives sont portées par le niveau des taux d'intérêts. Les taux d'intérêts ont déjà commencé à monter aux Etats-Unis au cours de l'année 2017, et on anticipe graduellement une progression des taux d'intérêts également en Europe. Cela provoque un peu de nervosité, car on sait que les actifs financiers ont largement été portés par l'injection massive de liquidités des banques centrales au cours des dernières années, et que les prix des différents actifs, que ce soit l'immobilier ou les actions en particulier, sont élevés et portés par des taux d'intérêts faibles. La perspective de remontée des taux se traduit par une plus grande volatilité des marchés, notamment actions, et nous l'avons vu parfois, par une forte nervosité. Cela dit, ce n'est pas pour cela qu'il faille surréagir par rapport à cette nervosité, elle est le reflet de cette transformation, de ce changement, de cette inflexion dans le mouvement des taux, qui a été orienté à la baisse depuis des années et qui commence maintenant à repartir à la hausse, ce qui est une forme de normalisation et qui pour notre industrie, à long terme, est une bonne chose.

Dix ans après la dernière grande crise financière, le Groupe BPCE résisterait-il mieux à un nouveau choc ?

François Pérol : D'abord, s'il y a une nouvelle crise, elle ne sera pas la même que celle de 2007. Elle sera nécessairement différente dans ses causes, dans ses symptômes et dans ses manifestations. La deuxième chose, c'est que notre groupe est très différent de ce qu'il était en 2007. Il s'est recentré sur ses métiers stratégiques, il est beaucoup plus solide financièrement. Notre bilan a été très profondément restructuré, notre gestion financière est aujourd'hui beaucoup plus professionnelle qu'elle ne l'était. Le Groupe BPCE, dans l'ensemble de ses composantes, est beaucoup plus solide.

Globalement, le système financier régulé (le système bancaire dans l'ensemble) c'est vrai en Europe, c'est vrai également aux Etats-Unis ou en Asie, est probablement beaucoup plus solide qu'il ne l'était il y a 10 ans.

Donc, s'il y a une nouvelle crise, ce que je ne sais pas, nous sommes, nous, Groupe BPCE, en bien meilleure situation que nous l'étions à la création du groupe en 2009.

Quelles seront les prochaines transformations engagées dans le cadre du nouveau plan stratégique ?

François Pérol : Deux choses très importantes : l'accélération de la digitalisation, de tous nos métiers et donc de nos investissements technologiques, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan humain, en compétence et en ressources, il nous faut impérativement, et c'est la grande affaire du groupe dans les années qui viennent, accélérer la transformation digitale de nos métiers. Deuxième chose : monter en compétence, monter en expertises, monter en capacité d'apporter de la valeur ajoutée à nos clients, en Banques Populaires, en Caisses d'Epargne, dans les réseaux, dans les agences et également sur tous nos métiers, c'est aussi vrai de la Banque de Grande Clientèle et de la Gestion d'actifs. Donc, accélérer la transformation technologique et monter en compétence.

Laurent Mignon : Pour Natixis, c'est exactement la même chose, on s'inscrit dans la dynamique du groupe. Le plan New Dimension, qui est l'expression du plan TEC 2020 pour Natixis, se fonde sur trois choses. L'approfondissement, d'abord, de ce qui a été bien fait jusqu'à présent, mais deux éléments de transformation qui sont le digital, la digitalisation de nos processus qui est majeure et qui va être un enjeu très important et il va falloir travailler de façon très proche entre les équipes de Natixis et les équipes des réseaux, de BPCE, de manière à ce que ça se fasse en harmonie complète. Le deuxième chantier, qui est un chantier important, c'est celui de se différencier par la compétence, par l'expertise, de manière à ce que nos offres soient remarquées par nos clients et soient différentes. Cela est vrai dans les métiers de la Banque de proximité mais cela est surtout vrai dans les métiers comme l'Asset Management ou la Banque de Grande Clientèle où l'enjeu par rapport à nos concurrents est majeur et la différenciation sera l'un des vecteurs de la croissance des années à venir.

François Pérol : En 2018, le groupe sera donc en mouvement dans tous ses métiers. 2018 sera une année d'action.

Notations financières

Les agences de notation financière sont des sociétés commerciales qui attribuent des notes reflétant la volonté et/ou la capacité d'une contrepartie (Etat, institution financière, entreprise) à honorer ses obligations. Les notations long terme attribuées par ces agences reflètent les fondamentaux financiers solides de Natixis.

Agences de notation

A
(positif)

Standard & Poor's
(au 31 01 2018)

A1
(stable)

Moody's
(au 29 06 2018)

A
(positif)

Fitch
(au 18 12 2017)

L'ACTION NATIXIS

Code ISIN : FR0000120685

Négociation : Euronext Paris (compartiment A),
éligible au SRD

Code Reuters : CNAT.PA

Code Bloomberg France : KN FP

Indices boursiers : CAC Next 20, SBF TOP 80 EW (SBF 80), SBF
120, CAC All-Tradable et Euronext 100

Évolution du cours de l'action



Le capital au 31/12/2017 : 5 019 776,380,80 €

Nombre d'actions : 3 137 360 238

Capitalisation boursière (cours retenu = 6,596€) : 20 694 028 129,85

Répartition du capital au 31/12/2017 :

BPCE : 70,99 %

Flottant : 26,64 %

Salariés : 2,32 %

Autodétention : 0,05 %

ÊTRE ACTIONNAIRE

Le dividende

0,37 € *dividende 2017 par action*
74 % *taux de distribution du résultat net part du Groupe*

Qu'est-ce qu'un dividende ?

Le dividende est un revenu variable dont le montant dépend des résultats réalisés. Il correspond à la part du résultat net que l'Assemblée générale annuelle décide, sur proposition du Conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice écoulé, de distribuer aux actionnaires. Chez Natixis, cette part représente plus de 50 %, témoignant de la volonté de la Banque de vous associer aux fruits de sa croissance.

L'autre partie du résultat net est mise en réserve et alimente les fonds propres de la société en vue d'assurer le financement de son développement.

Le calendrier de votre dividende en 2018

25 mai 2018 : dernier jour d'exécution d'un ordre d'achat pour que les actions ainsi acquises puissent bénéficier du dividende au titre de l'exercice 2017.

28 mai 2018 : détachement du coupon : le cours d'ouverture de ce jour est minoré du montant du dividende.

30 mai 2018 : date à partir de laquelle le dividende est mis en paiement.

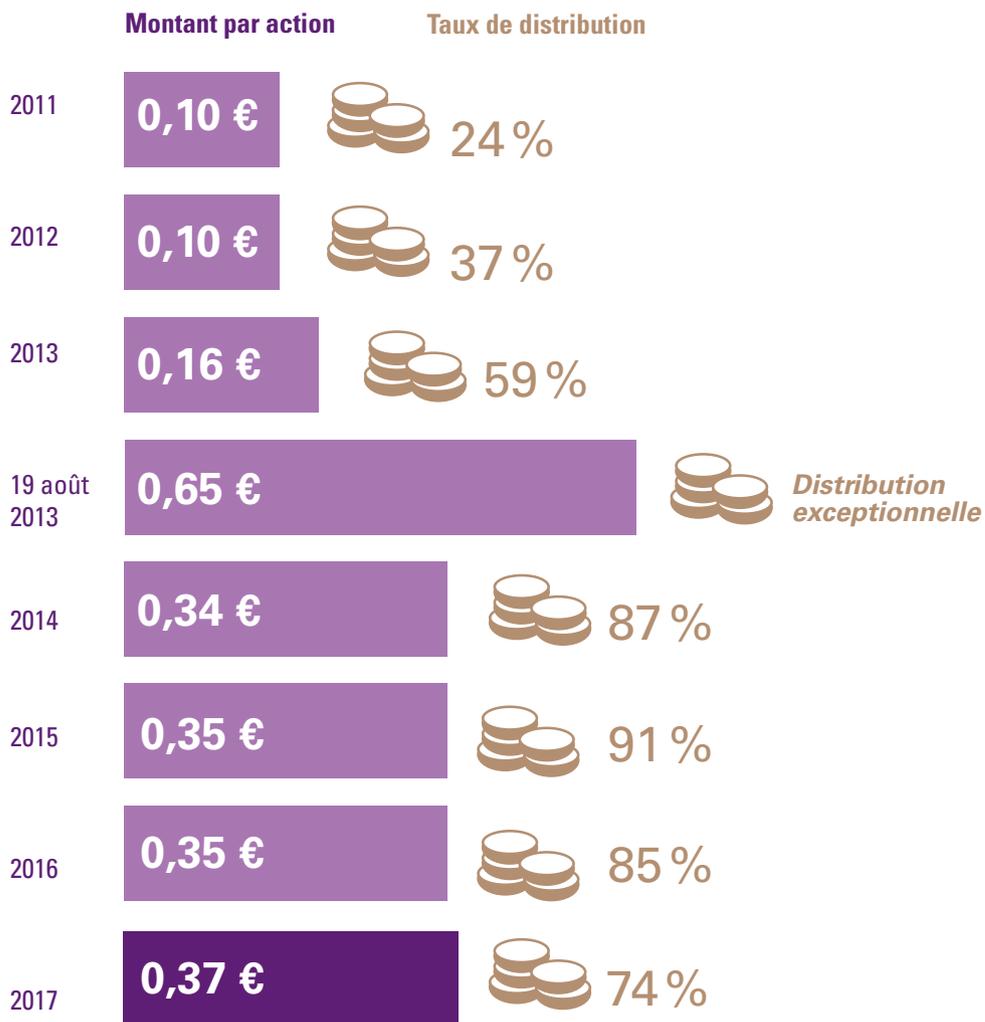
Votre compte bancaire est crédité dans les jours suivants selon les délais de traitement de votre établissement financier.

Païement du dividende :

Aucune démarche à effectuer :

- si vous détenez vos titres au nominatif pur : le dividende est automatiquement versé sur votre compte nominatif pur, déduction faite des prélèvements à la source.
- si vous détenez vos titres au porteur et au nominatif administré : le dividende brut est versé à votre établissement financier habituel qui crédite ensuite votre compte du dividende net.

Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution de notre politique de distribution au titre des années récentes



Les modes de **détention**

Les actions Natixis peuvent être détenues :

- au **porteur**,
- au **nominatif administré**,
- ou au **nominatif pur**.

Les caractéristiques de ces trois modes de détention sont les suivantes.

	Porteur	Nominatif administré	Nominatif pur
Lieu de dépôt de vos titres	Chez l'intermédiaire financier de votre choix		Les comptes nominatif pur de Natixis sont gérés par CACEIS Corporate Trust
Contact	Votre intermédiaire financier		CACEIS Corporate Trust est le teneur du registre des actions Natixis au nominatif et le centralisateur de l'assemblée de Natixis. CACEIS Corporate Trust met à votre disposition son service « Relation Investisseurs » de 9h à 23h, du lundi au vendredi. Tél : 01 57 78 34 44 E-mail : ct-contact@caceis.com
Droits de garde et frais de gestion	A votre charge (fixés par votre intermédiaire financier)		Exonération des droits de garde et des frais de gestion (pris en charge par Natixis)
Ordres de Bourse	A adresser à votre intermédiaire financier		A adresser à CACEIS Corporate Trust (possibilité de passer les ordres par Internet)
Participation à l'assemblée générale	Demande de participation à l'assemblée générale à votre initiative	Réception automatique de l'avis de convocation à l'assemblée générale	
Dividende	Paiement par votre intermédiaire financier		Paiement par CACEIS Corporate Trust

Le nominatif

La détention de vos titres au nominatif vous permet de recevoir directement par courrier ou par mail l'avis de convocation aux assemblées générales

Les avantages

Nominatif administré

- Une information personnalisée et une relation directe avec la société. L'actionnaire reçoit régulièrement des informations sur la société ainsi que des invitations à des événements dédiés aux actionnaires.
- Une information téléphonique sur la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières, l'organisation des assemblées générales.
- Une convocation systématique aux assemblées générales de la société.

Le nominatif administré vous permet de conserver la gestion de vos titres dans votre établissement financier habituel.

Nominatif pur

Les avantages du nominatif pur sont :

- l'exonération des droits de garde ;
- l'exonération des frais inhérents à la gestion courante des titres (sauf ordres de Bourse) : ces frais sont pris en charge par la société émettrice, c'est-à-dire par Natixis.
- le versement direct du dividende sur votre compte.

CACEIS Corporate Trust, l'organisme de gestion des titres de Natixis inscrits en compte nominatif pur, met à votre disposition un site Internet dédié OLIS Actionnaire.

Les inconvénients

Nominatif administré

- *Délais : il se peut que le traitement de vos ordres de Bourse soit plus long que pour les titres détenus au porteur gérés par les banques en ligne.*
- *Les coûts de transfert au nominatif : mieux vaut acheter directement sous cette forme plutôt que de demander le transfert des titres de porteur au nominatif, en raison des coûts que peuvent appliquer les banques de détail.*
- *Les frais de transaction à l'achat et à la vente sont généralement plus élevés que ceux proposés par la plupart des courtiers ou banques en ligne.*

La détention de titres au nominatif administré n'a pas d'inconvénient majeur, excepté le fait que des frais de garde sont facturés à l'actionnaire, comme pour les titres au porteur.

Nominatif pur

La détention de titres au nominatif pur présente les inconvénients suivants :

- *Pas de choix de gestionnaire de compte titres.*
 - *Un compte titres par émetteur : l'inscription au nominatif pur a l'inconvénient d'engendrer pour l'actionnaire une multiplication de comptes.*
- Lors de la déclaration des revenus, il convient donc d'additionner les montants de chaque imprimé fiscal unique (IFU) pour déterminer le montant des gains imposables ou des pertes éventuellement reportables.*
- *La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.*

Les frais liés au nominatif pur

Nominatif pur

L'inscription au nominatif pur directement dans les comptes de la société émettrice apporte la gratuité de la gestion et l'exonération totale des droits de garde ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres (sauf ordres de bourse).

Les commissions de bourse, dont le barème a été négocié avec la société, sont assujetties à la TVA en vigueur pour les résidents en France et dans l'Espace économique européen (EEE).

Aux commissions de bourse peut s'ajouter, le cas échéant, si la société est éligible et pour les ordres d'achat exclusivement, la Taxe sur les Acquisitions de Titres entrée en vigueur le 1er août 2012.

Pour connaître le barème de bourse applicable aux ordres de bourse transmis par le Service Relation Investisseurs de CACEIS Corporate Trust, veuillez vous reporter à la lettre d'accompagnement de votre convention de compte titres.

Pour les ordres de bourse transmis par Internet via le site [OLIS Actionnaire](#), le barème de bourse applicable est le suivant :

Opération de bourse par Internet via OLIS Actionnaire	Tarif HT (en pourcentage du montant brut de négociation)
Commission de bourse	0,30%
Minimum	6 EUR

Pour les ordres de bourse transmis par le service Relation Investisseurs de CACEIS Corporate Trust, le barème de bourse applicable est le suivant :

Montant de l'ordre (minimum 10€)	De 0 € à 152 449 €	De 152 449,01 € à 335 388 €	De 335 388,01 € et plus
Tarif HT (en pourcentage du montant brut de négociation)	0,75 %	0,65 %	0,55 %

Comment inscrire ses actions au nominatif pur ou administré ?

Nominatif administré

La demande de conversion des titres au porteur en titres au nominatif administré se fait à l'initiative de l'actionnaire qui doit s'adresser à son intermédiaire financier habituel.

Nominatif pur

La demande de conversion des titres au porteur en titres au nominatif pur se fait à l'initiative de l'actionnaire qui doit transmettre à son intermédiaire financier habituel le formulaire de transfert disponible en téléchargement sur notre site Internet à la rubrique Investisseurs & actionnaires > Action Natixis > Nominatif.

La fiscalité du dividende

Les développements présentés ci-dessous ne font que résumer le régime fiscal généralement applicable à la distribution du dividende en numéraire. Les actionnaires devront donc s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, du régime fiscal applicable à leur cas particulier.

■ Actionnaires résidents personnes physiques

Le régime d'imposition des dividendes perçus par des actionnaires personnes physiques ayant été profondément modifié par la loi de finances pour 2018, le régime fiscal qui suit s'applique aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018.

S'agissant des personnes physiques bénéficiaires domiciliées fiscalement en France qui détiennent les actions hors d'un plan d'épargne en actions, les dividendes encaissés à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu :

- au taux forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % dont l'assiette est le montant brut des dividendes.
- ou, sur option expresse et irrévocable du bénéficiaire exercée lors du dépôt de sa déclaration annuelle des revenus, au barème progressif après application de l'abattement de 40 % du montant brut des dividendes. L'option est globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers ou gains de cessions imposables de l'année.

A noter que, quel que soit le régime d'imposition des dividendes au titre de l'impôt sur le revenu (PFU ou barème progressif sur option), l'établissement payeur situé en France est également tenu d'opérer lors de l'encaissement :

- un prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO) non libératoire au taux de 12,8 % à titre d'acompte d'impôt sur le revenu. Le montant de ce prélèvement s'impute sur le montant de

l'impôt sur le revenu dû par le contribuable. Lorsque le prélèvement de 12,8 % est supérieur à l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence figurant sur leur avis d'imposition établi au titre des revenus de l'année 2016 est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune, peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, sous réserve d'avoir formulé leur demande de dispense en produisant une attestation sur l'honneur à leur établissement payeur au plus tard le 30 novembre 2017 (articles 117 quater et 242 quater du Code général des impôts).

- des prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %. Ces prélèvements sociaux sont opérés même dans le cas où l'actionnaire est dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire. Lorsque le bénéficiaire a soumis ses dividendes à l'impôt sur le revenu au barème progressif, la CSG prélevée par l'établissement payeur est partiellement déductible du revenu imposable à hauteur de 6,8 points.

Les modalités d'imposition des dividendes ne devraient pas être modifiées par la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu prévu à compter du 1^{er} janvier 2019.

■ Actionnaires personnes morales soumises en France à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

En l'absence d'application d'un régime du régime mère-filiale : les dividendes perçus par les sociétés soumises à l'IS en France constituent des produits financiers imposés au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés.

En présence d'un régime mère-filiale : les personnes morales qui détiennent au moins 5 % du capital de Natixis et qui remplissent les conditions prévues aux articles 145 et 216 du CGI peuvent bénéficier d'une exonération du dividende en application du régime des sociétés mères et filiales.

Toutefois, l'article 216 du CGI prévoit la réintégration dans les résultats imposables du bénéficiaire au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du montant du dividende encaissé.

Les dividendes perçus par les actionnaires personnes morales ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.

■ Actionnaires non-résidents

Personnes physiques non résidentes

Les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques non résidentes sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, soumis à une retenue à la source française au taux de 12,8 %, quel que soit l'Etat de résidence du bénéficiaire. Cette retenue à la source est opérée par l'établissement payeur. L'actionnaire qui est résident d'un Etat ayant signé une convention fiscale avec la France prévoyant l'application d'un taux plus favorable pourra bénéficier d'un taux réduit à condition de respecter les formalités requises par la réglementation.

Personnes morales non résidentes ou organismes étrangers

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales, les dividendes versés aux personnes morales non résidentes et aux organismes étrangers sont soumis à une retenue à la source française au taux de 30 %.

Toutefois, les personnes morales non résidentes ou organismes de placement collectif de droit étranger (cas des OPCVM ou Fonds d'investissement alternatifs étrangers présentant des caractéristiques similaires aux OPC fran-

çais) peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une exonération totale ou partielle de la retenue à la source française.

Il appartient aux actionnaires personnes morales non résidentes de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de retenue à la source, en vertu des dispositions de droit interne français ou des conventions fiscales applicables.

■ Actionnaires détenant leurs actions Natixis dans le cadre du PEA (Plan d'épargne en actions)

Le dividende perçu dans le cadre du PEA est exonéré d'impôt sur le revenu lorsque les conditions d'application du régime propre au PEA sont respectées. Le dividende des actions Natixis ne donne pas lieu au prélèvement forfaitaire obligatoire ni à la retenue à la source des prélèvements sociaux par l'établissement payeur.

Ce dividende vient augmenter la valeur liquidative du PEA pour la détermination du gain réalisé dans le PEA lors des retraits ou de la clôture.

Découvrez en images les modalités de la fiscalité applicable aux dividendes sur : www.natixis.com > Investisseurs & actionnaires > Action Natixis > Dividende.

La **fiscalité de la plus-value de cession** de vos actions

VOUS ÊTES UNE PERSONNE PHYSIQUE RÉSIDENTE FISCALE DE FRANCE

Le régime d'imposition des gains de cession d'actions réalisées par les personnes physiques résidentes de France a été modifié par la loi de finances pour 2018 qui a instauré la taxation des gains de cession au taux forfaitaire unique (régime du PFU). Au PFU au taux de 12,8 %, s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 % ; soit un taux forfaitaire global de 30 %.

Toutefois, le contribuable qui y trouve intérêt peut opter, lors du dépôt de sa déclaration de revenus, pour l'imposition des gains au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, les prélèvements sociaux sont également dus au taux de 17,2 %.

Les modalités d'imposition à l'impôt sur le revenu des gains issus de la cession de vos actions Natixis dépendent de la date d'acquisition de vos actions :



Les actions Natixis cédées ont été acquises ou souscrites antérieurement au 1^{er} janvier 2018

Vos gains nets seront imposables à l'impôt sur le revenu :

- soit par défaut, au taux forfaitaire unique de 12,8 %, sans abattement pour durée de détention ;
- soit, sur option, selon les règles du barème progressif. Dans ce cas, vous pouvez bénéficier de l'abattement pour durée de détention dont le taux est fixé à 50 % lorsqu'à la date de la cession, vos actions Natixis sont détenues depuis au moins 2 ans, 65 % lorsqu'elles sont détenues depuis au moins 8 ans.

Les prélèvements sociaux s'appliquent dans tous les cas au taux de 17,2 % sur le montant de la plus-value imposable (sans prise en compte de l'abattement pour durée de détention). La CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu global imposable de l'année de son paiement lorsque l'actionnaire a opté pour le barème progressif.



Les actions Natixis cédées ont été acquises ou souscrites postérieurement au 1^{er} janvier 2018

Vos gains nets seront imposables à l'impôt sur le revenu :

- soit, par défaut, au taux forfaitaire unique de 12,8 %, sans application de l'abattement pour durée de détention ;
- soit, sur option, selon les règles du barème progressif, mais sans application de l'abattement pour durée de détention.

Les prélèvements sociaux s'appliquent dans tous les cas au taux de 17,2% sur le montant de la plus-value imposable (sans prise en compte de l'abattement pour durée de détention). La CSG est déductible à hauteur de 6,8% du revenu global imposable de l'année de son paiement lorsque l'actionnaire a opté pour le barème progressif.



Zoom sur les effets de l'option pour le barème progressif :

- L'option pour l'imposition selon les règles du barème progressif est globale. Cela signifie que le cédant qui opte pour l'imposition au barème progressif renonce au taux de 12,8% d'impôt sur le revenu prévu dans le cadre du PFU pour l'ensemble des revenus mobiliers (dividendes, intérêts) ou gains de l'année qui auraient pu en bénéficier.
- Vous pouvez bénéficier des abattements pour durée de détention si vous avez acquis ou souscrit vos titres avant le 1er janvier 2018.
- La CSG est déductible partiellement de vos revenus imposables à hauteur de 6,8 %.
- L'opportunité d'opter pour l'imposition au barème progressif dépendra notamment du montant de vos plus-values annuelles, des abattements applicables et des revenus de capitaux mobiliers visés par le PFU que vous avez perçus au titre de la même année.

Puis-je encore bénéficier d'abattements sur mes plus-values de cession des actions Natixis ?

La loi de finances pour 2018 a supprimé l'abattement pour les titres acquis ou souscrits postérieurement au 1^{er} janvier 2018.

En revanche, vous pouvez continuer à bénéficier de l'abattement pour durée de détention en cas de cession de vos actions acquises ou souscrites antérieurement au 1er janvier 2018 si :

- Vous avez détenu vos actions Natixis depuis au moins 2 ans à la date de la cession (abattement au taux de 50 %) ou au moins depuis 8 ans (abattement au taux de 65 %) ;
- **Et** vous optez lors de la déclaration des revenus pour l'imposition de vos plus-values de cession selon les règles du barème progressif.

A noter : l'imposition selon le régime du PFU n'offre pas la possibilité de bénéficier des abattements pour durée de détention.



Zoom sur l'ordre d'imputation des moins-values de cession :

Les modalités de détermination du gain net taxable au PFU ou au barème progressif ont été précisées par le législateur.

- Les moins-values de l'année s'imputent prioritairement et obligatoirement sur les plus-values réalisées au titre de l'année.

- Ensuite, le contribuable pourra imputer les moins-values nettes réalisées au cours des années antérieures en report sur le solde positif de plus-values de l'année.
- Et, le cas échéant, les abattements pour durée de détention (uniquement si option pour le barème progressif).
- Les moins-values non imputées sont reportables pendant 10 ans.

VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE NON RÉSIDENT

Sous réserve des conventions fiscales, les plus-values de cession d'actions réalisées par les non-résidents ne sont pas soumises à l'impôt en France (en application de l'article 244 bis c du CGI).

Toutefois, les plus-values de cession réalisées par les personnes physiques non résidentes ou par des personnes morales ou organismes qui ont leur siège social hors de France peuvent être soumises en France à un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu lorsque les droits détenus dans les bénéfices de Natixis, par le cédant ou l'actionnaire avec leur conjoint, leurs ascendants et leurs descendants, ont dépassé ensemble 25 % de ces bénéfices au cours des cinq dernières années.

Le taux du prélèvement est de :

12,8 %, lorsqu'il s'agit d'une personne physique non-résidente ;

33,33 %, lorsqu'il s'agit d'une personne morale non résidente ;

75 %, lorsque la personne physique ou morale non résidente, quel que soit le pourcentage de droits détenus dans les bénéfices, est domiciliée, établie ou constituée dans un Etat ou territoire non coopératif.

L'actionnaire non résident devra faire analyser sa situation par son conseiller fiscal habituel pour connaître les modalités d'imposition des gains de cession dans son Etat de résidence.

VOS ACTIONS NATIXIS DANS UN PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS

Le plan d'épargne en actions permet d'investir en actions en exonération d'impôt sur le revenu au titre des dividendes encaissés et plus-values réalisées dans le plan.

Les dividendes perçus ainsi que les plus-values de cession réalisées dans le cadre du PEA ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu tant que vous respectez les conditions de fonctionnement du PEA et que vous n'avez pas effectué de retrait ou clôturé votre PEA.

Lors d'un retrait ou clôture, le gain du PEA est déterminé par différence entre la valeur liquidative de votre PEA à la date du retrait ou de la clôture et le montant cumulé des versements effectués depuis l'ouverture, à l'exception des retraits antérieurs.

Le régime fiscal applicable dépend de la date du retrait. Vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous pour connaître la fiscalité applicable :

Date du retrait ou de la clôture	Le régime d'imposition	
	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Retrait avant 2 ans	IR au taux de 22,5 %	oui
Retrait entre 2 et 5 ans	IR au taux de 19 %	oui
Retrait ou clôture entre 5 et 8 ans	Exonération d'IR	oui
Retrait au-delà de 8 ans	Exonération d'IR	oui

Vous pouvez bénéficier du régime de faveur du PEA, dès lors que vous n'effectuez aucun retrait pendant un délai de 5 ans à compter de sa date d'ouverture qui correspond à la date du premier versement.

La limite des versements effectués par le titulaire dans le PEA classique est plafonnée à 150 000 euros. Toutefois, la valeur liquidative de votre PEA peut être supérieure à ce seuil.

Chaque conjoint ou partenaire de PACS peut cumuler la détention d'un PEA et d'un PEA-PME dont le plafond de versement est fixé à 75 000€ (les actions Natixis ne sont pas éligibles au PEA-PME).

Tout retrait du PEA avant 8 ans entraîne sa clôture. En revanche, vous pouvez effectuer des retraits partiels sur les PEA de plus de 8 ans sans entraîner sa clôture, mais vous ne pouvez plus y effectuer de versement.



Zoom sur les prélèvements sociaux

Depuis la loi de financement de sécurité sociale pour 2018, les prélèvements sociaux s'appliquent au taux en vigueur à la date du fait générateur (retrait ou clôture), soit actuellement un taux global de 17,2 % pour les gains constatés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, l'ensemble des gains constatés n'est pas soumis au taux global des prélèvements sociaux en vigueur à la date du fait générateur. Ainsi, les gains constatés sur des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2018 sont soumis aux prélèvements sociaux aux taux historiques. Cela revient à constater sur le PEA des gains par période depuis l'ouverture en vue de leur appliquer le taux des prélèvements sociaux en vigueur à la date de constatation des gains.

Cette méthode permet, dans le cas d'un rehaussement de taux, de ne pas faire subir la majoration de taux aux gains constatés avant la date d'entrée en vigueur.

Par exemple, pour un retrait réalisé en 2018 sur un PEA ouvert depuis 1992, le gain constaté entre l'ouverture et le 31/12/1997 est taxé seulement au taux de 3,9 % (CSG à 3,4 % + CRDS à 0,5 %) au titre des prélèvements sociaux, au lieu du taux de 17,2 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La transmission de vos actions : quelle fiscalité ?

La transmission de vos actions peut être réalisée de votre vivant ou, à titre posthume, dans le cadre d'une succession. Le régime fiscal décrit ci-dessous concerne les personnes physiques domiciliées fiscalement en France.

Succession / Transmission posthume des actions

Dans le cas d'une transmission posthume, le notaire ou le mandataire en charge de la succession doit adresser un courrier indiquant le régime matrimonial du défunt et demandant la transmission des titres Natixis au nom des héritiers à CACEIS Corporate Trust pour les actions inscrites au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions, pour les actions au nominatif administré ou au porteur. Les héritiers peuvent faire la demande d'ouverture d'un compte-titres pour les y inscrire ou les transférer directement auprès de leur intermédiaire financier (au porteur ou au nominatif administré).

Évaluation des actions : Au jour du décès selon le cours de bourse moyen (moyenne du cours le plus haut et du cours le plus bas) ou selon la moyenne des cours de bourse des trente jours qui précèdent le décès. Ce choix est laissé aux héritiers.

Les tarifs des droits de succession varient suivant le lien unissant le défunt et les héritiers. Vous pouvez obtenir des informations sur les droits applicables en cas de succession auprès de votre notaire ou de l'administration fiscale.

La transmission d'actions dans le cadre d'une donation

De votre vivant, vous pouvez transmettre vos actions à vos enfants, petits-enfants, conjoint, partenaire d'un PACS ou à toute autre personne de votre choix. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Le don manuel :

Les formalités de transmission de vos actions sont facilitées. Sur simple déclaration écrite et signée par le bénéficiaire, vous pouvez demander le transfert des actions sur le compte du bénéficiaire.

La demande doit être envoyée à CACEIS Corporate Trust si vos actions sont au nominatif pur ou à votre intermédiaire financier si vos actions sont au nominatif administré ou au porteur.

Le don manuel est susceptible d'être soumis aux droits de donation dans les situations suivantes :

- Le don est déclaré par le donataire dans un acte soumis à enregistrement ;
- Le don fait l'objet d'une reconnaissance judiciaire ;
- Le don est révélé par le donataire à l'administration fiscale.

Le don manuel révélé doit être déclaré dans le délai d'un mois à compter de la révélation à l'administration fiscale sur le formulaire n°2735 déposé au service des impôts du domicile du donataire. Si la valeur du don est supérieure à 15 000 €, la déclaration s'effectue sur le formulaire 2734 SD.

Lorsque le don manuel est soumis aux droits de donation, ces droits sont calculés sur la valeur du don au jour de la déclaration ou de son enregistrement, ou sur la valeur du don au jour de la donation si celle-ci est supérieure.

Le don manuel est rapportable à la succession du donateur si le donataire fait partie des successibles.

Prix de revient des actions : les actions Natixis étant cotées, elles seront évaluées au cours moyen de bourse au jour de la déclaration de la donation. Il est admis que la liquidation des droits de donation soit réalisée en retenant le cours de clôture de la veille.

La donation-partage :

La donation-partage permet, de votre vivant, de transmettre et de répartir tout ou partie de votre future succession à vos enfants, ou sous certaines conditions, à vos petits-enfants. Vos bénéficiaires deviennent immédiatement et définitivement propriétaires des actions. L'acte peut être assorti de clauses protectrices des intérêts du donateur (réserve d'usufruit, etc).

Elle se fait par acte notarié. La déclaration du don est donc effectuée par le notaire.

Les biens transmis dans le cadre d'une donation-partage ne sont pas rapportables à la succession du donateur.

Prix de revient des actions : le prix de revient des actions est évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de la veille.

La donation simple :

Elle permet la donation de vos titres aux bénéficiaires de votre choix. Elle se fait par acte notarié et la déclaration du don est effectuée par le notaire.

Elle est rapportable à la succession du donateur.

Prix de revient des actions : le prix de revient des actions est évalué au cours moyen du jour de la déclaration par le notaire ou au cours de la veille.

Le présent d'usage :

Vous pouvez faire un don de vos actions à l'occasion d'un événement précis (mariage, anniversaire...) Si le don est d'une faible valeur par rapport à la situation financière du donateur, aucune obligation déclarative ne s'impose.

Le présent d'usage n'est pas rapportable à la succession.

Prix de revient des actions : le prix de revient des actions pour le calcul des plus-values de cession ultérieures sera égal à 0.

Régime fiscal applicable à la donation

Une donation est soumise aux droits de mutation à titre gratuit entre vifs. Le Code général des impôts (CGI) prévoit pour la perception des droits de donation l'application d'un abattement. Compte tenu de ces abattements, vous avez la possibilité de réaliser, tous les 15 ans, une donation en exonération totale de droits dans la limite de :

100 000 € pour chaque enfant vivant ou représenté, et pour chacun des ascendants (article 779, I du CGI)

80 724 € pour le conjoint ou partenaire de PACS (articles 790 E et 790 F du CGI)

31 865 € pour chaque petit-enfant (article 790 B du CGI)

15 932 € pour chaque frère et sœur (article 779, IV du CGI)

7 967 € pour chaque neveu ou nièce (article 779, V du CGI)

5 310 € pour chaque arrière petit-enfant (article 790 D du CGI)

Les personnes handicapées bénéficient d'un abattement supplémentaire de **159 325 €** (article 779, II du CGI) qui se cumule avec les abattements mentionnés ci-avant.

Non-résidents

Vous pouvez également transmettre vos actions à votre conjoint, vos enfants ou à toute autre personne. Nous vous conseillons de consulter les autorités fiscales ou les conseils fiscaux afin d'identifier le régime fiscal applicable à votre situation.

Réduisez vos impôts en faisant un don d'actions Natixis aux œuvres et organismes d'intérêt général

En donnant vos actions Natixis à certains œuvres et organismes d'intérêt général, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur du don, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

Vous pouvez également obtenir une réduction d'impôt sur la fortune immobilière (IFI), à hauteur de 75 % de la valeur du don, en transmettant vos actions Natixis en pleine propriété à certains organismes en exonération de droits de mutation.

A noter que les dons faits aux organismes d'intérêt général relèvent du régime des plus-values de cession.

VOUS INFORMER

Nos supports d'information

La Lettre aux actionnaires

Envoyée au format digital à tous les e-membres du Club des actionnaires et sur demande, à tout actionnaire, elle paraît deux fois par an et vous propose notamment un compte-rendu de l'assemblée générale.

Téléchargeable sur notre site www.natixis.com > Investisseurs & actionnaires > Espace Actionnaires individuels > Lettre aux Actionnaires

La e-Newsletter

Envoyée chaque mois à tous les e-membres du Club des actionnaires, elle vous tient au courant du programme du Club des actionnaires, de l'agenda financier et des web conférences, ainsi que des opérations liées à notre programme de mécénat et de sponsoring.

Le Document de référence

Il est en ligne dans notre rubrique Investisseurs & actionnaires et rend compte de manière détaillée de la stratégie de votre banque et de ses performances au cours de l'exercice écoulé.

Consultable sur notre site www.natixis.com > Investisseurs & actionnaires > Documents de référence

Le site Internet

Il vous informe de tous les événements relatifs à votre Banque, met à votre disposition l'ensemble de la documentation financière et vous permet de suivre le cours de l'action en temps réel.

www.natixis.com



Nos abonnements numériques

Vous les trouvez à la rubrique www.natixis.com > *Actualité et presse* > *Actualités*

→ **abonnez-vous aux alertes mail pour recevoir communiqués de presse + actualités**

→ **abonnez-vous aux flux RSS pour recevoir communiqués de presse + actualités + communication financière**

→ **suivez-nous sur Twitter**



→ **suivez-nous sur LinkedIn**



→ **suivez-nous sur YouTube**



NOUS CONTACTER



actionnaires@natixis.com



NATIXIS
Relations Actionnaires individuels
BP 4
75060 Paris Cedex 02



0 800 41 41 41

Service & appel
gratuits

VOTRE PARTICIPATION

À l'assemblée générale

L'Assemblée générale est le moment de rencontre privilégié entre les actionnaires et l'équipe dirigeante. Elle permet aux actionnaires de s'informer sur la vie de la société, ses résultats et ses perspectives, et aussi de poser leurs questions directement aux dirigeants présents. Elle est également le moyen pour les actionnaires de se prononcer sur les résolutions soumises à leur approbation.

Tout actionnaire de Natixis peut participer à l'assemblée générale.

• Titres au nominatif (pur ou administré)

Vous recevez automatiquement chez vous la brochure de convocation par courrier ou l'e-convocation par mail.

• Titres au porteur

Dans ce cas, vous êtes informé de la tenue de l'assemblée générale par voie de presse et c'est à vous de faire la démarche de demande de carte d'admission auprès de votre intermédiaire financier habituel.

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, OPTEZ POUR LA CONVOCATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE !

En demandant de recevoir votre avis de convocation par mail, vous faites le choix d'une solution rapide, sûre et écologique.

Pour effectuer cette modification, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet dédié **OLIS Actionnaire** dans la rubrique **Vos abonnements > E-consentement**



Consultation préalable ouverte à tous les actionnaires

Afin de mieux cerner les attentes des actionnaires en vue de l'assemblée générale, Natixis réalise chaque année une enquête préalable.

Elle permet notamment aux actionnaires d'indiquer les thèmes qu'ils souhaiteraient voir traités lors de l'assemblée et de poser des questions aux dirigeants.

Chaque année, ce questionnaire est disponible sur le site :

*www.natixis.com >
Investisseurs & actionnaires >
Assemblée générale*



Retransmission de l'assemblée générale

Si vous ne pouvez pas venir assister sur place, **l'intégralité de notre assemblée** générale fait l'objet d'une retransmission en direct sur Internet. Cette retransmission est ensuite disponible **pendant un an** sur notre site Internet.



Actionnaires de Natixis, votez en ligne !

Le vote préalable à l'assemblée est ouvert à l'ensemble des actionnaires.

Tous les actionnaires au porteur* et au nominatif peuvent voter à partir d'une action détenue.

La plate-forme de place VOTACCESS enregistre les votes jusqu'à la veille (15 heures) de l'assemblée. Outre l'accès au vote, VOTACCESS permet d'effectuer les démarches suivantes : demande de carte d'admission, pouvoir au président ou mandat à un tiers, révocation et désignation d'un nouveau mandataire.

La connexion à VOTACCESS se fait à partir du site Internet de consultation du compte titres de l'actionnaire. Le vote pour les actions détenues au porteur s'exprime via le portail mis à disposition par l'intermédiaire financier.

Le vote pour les actions détenues au nominatif s'exprime via [OLIS Actionnaire](#), le site interactif mis à disposition par CACEIS Corporate Trust pour Natixis.

**sous réserve que le teneur de compte adhère à la plate-forme de place.*

Au Club des actionnaires et à ses événements

L'adhésion au Club est gratuite et ouverte aux actionnaires individuels dès une action (au porteur ou au nominatif).

Adhérez par Internet en vous connectant à clubdesactionnaires.natixis.com

 **Le Club**
des actionnaires
de Natixis

Les membres du Club sont destinataires de :

- la Newsletter mensuelle,
- la Lettre aux actionnaires biannuelle,
- le Mémento de l'actionnaire,

Les membres du Club sont invités à :

- prendre part à des réunions d'information sur Natixis organisées en régions ;
- participer à des tchats vidéo résultats, économiques et financiers, animés par des experts de Natixis, d'Ostrum Asset Management ou de l'Ecole de la Bourse ;
- assister à des événements liés aux opérations sponsoring et mécénat.



Damien Souchet lors du chat sur les résultats 2017

Au Comité consultatif des actionnaires de Natixis



Missions

Le Comité consultatif des actionnaires de Natixis a pour objectif de permettre à Natixis de recueillir l'avis de ses membres sur les différents aspects de la communication financière et d'améliorer les différents supports de communication destinés aux actionnaires individuels.

Il se prononce principalement sur les rencontres majeures avec les actionnaires (assemblée générale, réunions actionnaires...) et sur les outils de communication financière à destination des actionnaires individuels.

Dans le souci constant d'être à l'écoute de ses actionnaires individuels, Natixis a mis en place un Comité consultatif des actionnaires de Natixis (CCAN).

Le Comité est ouvert aux actionnaires qui souhaitent s'impliquer aux côtés de Natixis et améliorer la communication vis-à-vis des actionnaires individuels.

Ce Comité consultatif se compose de douze actionnaires de Natixis représentatifs de son actionnariat individuel. Il se réunit deux à trois fois par an au siège de Natixis.



Travaux du Comité

Tous les travaux du Comité sont disponibles sur le site Internet qui reprend les supports de présentation et tous les comptes rendus de réunions.



Composition du Comité

Chaque membre est présenté par le biais d'une courte biographie et d'un entretien vidéo dans lequel sont reprises ses motivations et appréciations sur les travaux du Comité.

Appel à candidature

Tout actionnaire possédant au minimum une action peut postuler au CCAN en envoyant une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi que le dossier de candidature complété.

Ce dossier de candidature ainsi que la Charte du CCAN sont téléchargeables sur la page www.natixis.com > Investisseurs & actionnaires > Espace Actionnaires individuels > Comité Consultatif des Actionnaires > Qui peut postuler et comment ?

Une fois rempli, ce dossier de candidature doit être envoyé :

- par courrier à... Natixis – Comité Consultatif des Actionnaires – BP 4 – 75060 Paris Cedex 02
- par mail à... actionnaires@natixis.com

MÉCÉNAT

L'engagement de Natixis dans le domaine culturel

Depuis 2004, Natixis agit pour la conservation et l'accessibilité d'œuvres majeures. Elle a ainsi favorisé l'acquisition de trésors nationaux, la constitution de bases de données, l'étude, la restauration et la présentation au public d'œuvres inestimables.

Les offres du Club des actionnaires

Créé en novembre 2007, le Club des actionnaires a pour objectif de permettre une relation privilégiée entre Natixis et ses actionnaires individuels.

Le Club des actionnaires bénéficie régulièrement de places dans le cadre des opérations de sponsoring de Natixis pour des rencontres qui ont lieu entre le Racing 92 et d'autres clubs de rugby en régions. Ces places sont mises à la disposition des e-membres via le site du Club des actionnaires : (clubdesactionnaires.natixis.com).



Dans le cadre du mécénat de l'Académie de l'Opéra national de Paris, nous avons également permis à des membres du Club des actionnaires de visiter les coulisses de l'Opéra Garnier et celles de l'Opéra Bastille.



LEXIQUE

CET1

Ratio de fonds propres durs

Le ratio Common Equity Tier One mesure le rapport entre la partie la plus solide (le noyau dur) des capitaux propres d'une banque et ses actifs pondérés du risque (RWA).

ISR

Investissement Socialement Responsable

Il est l'application des principes du développement durable aux placements financiers.

PNB

Produit Net Bancaire

Il mesure la contribution spécifique des banques à l'augmentation du Produit national.

M&A

Mergers & Acquisitions

Fusions et acquisitions Ces termes recouvrent les différents aspects du rachat d'une entreprise par un acteur économique, généralement une autre entreprise, dans les domaines de la finance d'entreprise et de la gestion d'opérations financières.

RSE

Responsabilité Sociale et Environnementale

Concept selon lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités.

DISTINCTIONS

- Le 1^{er} décembre 2017, Natixis a remporté **Le Trophée d'Argent des meilleurs services aux actionnaires du SBF 120**, hors CAC 40, lors de la remise des Trophées des Meilleures Relations Actionnaires organisée par le groupe Le Revenu.

Ce Trophée récompense particulièrement la dynamique, l'imagination et les solutions nouvelles mises en place par un Service actionnaires, dans un souci constant de proximité et d'amélioration.



En 2016, l'équipe avait reçu deux Trophées de Bronze.

- Natixis a été certifiée **Top Employer 2018** sur le périmètre France.



- **CÉSAR 2018** 

Partenaire historique du 7^e art, Natixis a participé au financement de 14 des films nommés aux César 2018, au travers de sa filiale Natixis Coficiné et des Sofica Cofimage.



30, avenue Pierre Mendès France

75013 Paris

Tél. : +33 1 58 32 30 00

www.natixis.com

